



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39  
Nombre de membres présents : 26  
Nombre de votants : 35  
Date de convocation: 23 Novembre 2021

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **30 NOVEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET :** CANDIDATURE APPEL A PROJET  
REGION : NOUVEAUX TERRITOIRES PREVENTION  
DECHETS

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – DELGADO, GUILLOU (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – OLIVE, GONZALEZ, VOISIN, MON, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, BATARD, RAYNAL, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolauque).

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux  
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Procurations :

Publié ou Notifié

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY  
P.TAURINYA (Brouilla) à R.OLIVE  
P.GERICAULT (Thuir) à G.CHINAUD  
F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO  
F.BOUFFIL (Terrats) à M.LESNE  
JM.LAVAIL(Thuir) à N.MON  
R.PEREZ (Thuir) à B.BATARD  
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DORR  
J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Le

Absents excusés :

BOURRAT Alix (Thuir)  
H.MALHERBE (Thuir)

Absents :

R.BANTREIL (Brouilla)  
C.QUINTA (Trouillas)

**Monsieur Benjamin BATARD** est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 30 Septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

147/2021

**COMPETENCE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : CANDIDATURE A APPEL A PROJET REGION OCCITANIE – ADEME**

**VU** les statuts de la Communauté de Communes, et notamment sa compétence en matière de collecte et de traitement des déchets,

**VU** le dispositif d'accompagnement de la Région Occitanie « Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets »

Le Président **EXPLIQUE** que dans le cadre de l'appel à candidature « Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets » piloté par la Région Occitanie, en partenariat avec l'ADEME, certaines études ou investissements liés à la prévention et la gestion en matière de déchets peuvent être accompagnés financièrement.

Dans le cadre des aides mobilisables, certaines répondraient aux actions menées par la Communauté, et notamment :

- Aide à la création d'un poste de chargé de mission prévention et gestion des déchets (dépenses internes, fonctionnement), pour 50% du salaire annuel brut chargé du chargé de mission prévention et gestion des déchets + 15 % de frais de structure liés ; aide plafonnée à 20 000 € par an, reconductible une fois (soit une aide maximum de 40 000 € pour 2 ans).
- Soutien à des prestations complémentaires externes, d'études et d'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de progrès définis par l'EPCI, à hauteur de 40% à 70% des couts selon les postes de dépenses.

**Considérant** que le dispositif peut répondre favorablement aux besoins des services, Il **PROPOSE** au Conseil d'acter la candidature de la Communauté de Communes des Aspres à l'Appel à projet Région Occitanie « Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets ».

Le Conseil Communautaire

Où l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés

**APPROUVE** les orientations fixées dans le cadre de sa compétence Collecte et traitement des déchets,

**ACTE** la candidature de la Communauté de Communes à l'Appel à Projet Région Occitanie « Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets ».

**AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué, à signer toute pièce afférente à cette affaire.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.



Le Président,

**René OLIVE**